



COMPTE RENDU de la REUNION du 6 avril 2023

Ordre des médecins

8 rue de l'Artisanat, 42270 Saint-Priest en Jarez

De 18 h à 20 h

Présentiel

- Christian AUBOYER, médecin réanimateur; Jean-Louis BLANC, médecin SAMU ; Jean Pierre BIRON médecin Clos Champirol ; Isabelle BRUYAS médecin clinique mutualiste ; Christine CAUET avocat ; Alexandra DA CRUZ, IDE CH Claudinon ; Marie Caroline DELANNOY-GALLOT, philosophe ; Michel FAURE, psychologue CH du Forez ; Tristan GABRIEL-SEGARD, médecin psychiatre CHUSE ; Alix GONNARD étudiante psychologie CH Forez ; Blandine MARCELIN- BENAZECH, médecin médecine polyvalente CH du Forez ; Christophe MICHARD médecin anesthésiste réanimateur CHUSE ; François GIRAUD, urgentiste CHUSE ; Jean François JANOWIAK, médecin généraliste, président du conseil de l'Ordre, Saint Etienne ; Sylvie JAY, réanimateur, CH Annonay ; Céline LECLERCQ TRAUTVETTER, chef de projet URIP CHUSE ; Sandra LIEBART, médecin CHUSE ; Maryline MARCEAU Médecin CH Annonay ; Béatrice MAGNIN IDE néphrologie dialyse ARTIC 42 ; Anne MEUNIER psychologue ARTIC 42 ; MICOUD Paul responsable d'un dispositif chorée Mutualité Loire ; Myriam MOYEN aumônerie ; Marie MUDARD formatrice à la Croix Rouge Française ; Sylvie PASSOT, médecin anesthésiste; Yvonne QUENUM IDE CHUSE ; Ninon ROMAND étudiante en troisième année de licence de philosophie ; Marie Noëlle VARLET, gynécologue CHUSE ; Pascale VASSAL, médecin Soins palliatifs, CHUSE ;

Invités : soignants de la MAS

Blandine MARION cadre de santé ; Kerfany GOUGUENHEIM psychologue ; Guillaume TRAUCHESEL médecin ; Jean-Pierre MOLLY médecin

Excusés

Rachel BORIE directrice Adjointe CH Claudinon et CH Firminy ; Marie Claire CHELVET directrice IEM ; Florence Chopin, médecin, Centre Clos Champirol ; Sandrine COLOTTO-PETASSOU cadre supérieur de santé, CH Roanne ; Anne Claire D'ARRAS médecin urgentiste CHUSE ; Caroline LUSSATO, directrice CH Maurice André Saint Galmier ; Agnes GAUTIER cadre sup de santé, CH Le Corbusier ; Monique GAUTHERON médecin MPR CHUSE ; Vincent GAUTIER réanimateur Clinique Mutualiste ; Philippe ORLIAC, directeur des soins infirmiers au CHUSE, référent éthique pour le CHUSE ; Mariana PERNEA médecin EMSP CH Annonay ; Pierre POURNIN psychologue,

HPL St Etienne; Marine GODIN étudiante de médecine; Nicole GIRAUDIER sage-femme CHUSE ; Corinne RUBIERE, cadre de santé CH Georges Claudinon ; Louis RYZ représentant des étudiants de médecine ; Martine VIAL cadre de santé CHUSE ; Béatrice ESPESSON- VERGEAT professeur des universités, droit de la santé, Faculté de droit ; Jean-Luc VERRIER médecin Centre Clos Champirol ; Bertrand VIALATTE, Directeur UDAF Loire ;

Merci au président du CDOM 42 Jean François JANOWIAK de nous recevoir dans la belle salle du conseil

1. Accueil de nouveaux membres

Nous sommes très heureux d'accueillir :

- Christophe MICHARD médecin réanimateur CHUSE et clinique du Parc
- Jean Louis BLANC médecin SAMU, ancien président CDOM 42 et membre du conseil national de l'ordre des médecins
- Sylvie PASSOT, médecin anesthésiste au CHUSE
- Christine CAUET, avocate

2. Comment aborder et recueillir les volontés de fin de vie de résidents en MAS ?

Présentation du contexte par Blandine MARION, Cadre de santé au MAS les Rosiers, les résidents qui vivent dans la MAS sont des personnes polyhandicapées, physique ou psychique, qui arrivent après avoir vécu de nombreuses années en IME. La majorité est protégée sur le plan juridique par une tutelle exercée par leurs familles ou des prestataires extérieurs. Les questions de la fin de la vie sont difficilement abordées avec les résidents ou avec la famille, pourtant la MAS est un lieu où l'on vit certes mais où l'on meure.

Discussion :

Ce lieu de vie regroupe deux catégories de professionnels partageant pour même objet le résident mais avec des missions différentes auprès de lui : soignants et éducateurs.

La proxémique relationnelle des soignants et des éducateurs s'incarne dans les liens affectifs qui se construisent durant les nombreuses années d'accompagnement dans le quotidien. Ces interactions particulières majorent la difficulté de parler de la mort. Le rôle soignant et le rôle de "proche" entrent en collision voire en conflit, laissant alors l'un ou l'autre triompher et se manifester soit par un manque de distance entravant l'abord de cette question de la fin de vie, soit par un éloignement affectif qui donne un sentiment de solitude dans son exercice.

L'objet commun de tous est de considérer le résident dans sa dignité. Pour accompagner avec la dignité qui lui revient, il paraît indispensable de faire vivre son humanité. Considérer la mort de l'autre et son accompagnement reconnaît son humanité en tant que vivant.

Comment envisager son positionnement face à une situation de fin de vie d'une personne n'ayant pas de capacité de communication ? Persiste-t-il de la bienveillance dans le choix d'une fin de vie pour une personne en incapacité de communiquer ?

La loi n°2005-370 du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie introduit la notion d'obstination déraisonnable qui semble un élément essentiel à considérer dans les situations de fin de vie de personnes en situation de handicap entravant leur capacité de communication. Il paraît indispensable de questionner régulièrement l'aspect "raisonnable" des soins à administrer par le prisme de la dignité considérée pour la personne. Cette dignité doit être régulièrement évaluée de manière collégiale avec l'ensemble des acteurs du quotidien, présentant un lien avec le résident (tout en respectant la place de chacun), ainsi que les membres de la famille lorsqu'ils existent. Inscrire une trace de ces réflexions (traçabilité du dossier) permet un partage de la charge psychique de la décision, et limite le sentiment de responsabilité d'une situation d'urgence. Ceci témoigne de la conscience de la qualité de vie de la personne et de sa considération.

La loi n° 2016-87 du 2 février 2016 crée de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie en revalorisant les directives anticipées. Elle constitue un support pour porter le questionnement de fin de vie autour des rencontres d'équipe et des familles qui rythment le projet de vie du résident. Ces discussions avec les éducateurs et les soignants permettent de trouver les possibles pour chaque résident dans un projet individualisé de juste accompagnement en prenant garde de ne pas s'orienter vers une obstination déraisonnable.

La posture juridique du tuteur ne lui permet pas de s'inscrire dans le projet de fin de vie, car la loi lui donne mission de protection du majeur vulnérable. Dans l'expérience, le plus souvent la décision du tuteur suit l'avis médical, mais le tuteur peut-il valider à l'encontre de la protection de la personne ? Il doit se positionner en protection de la qualité de vie de la personne.

3. Préparation des Automnales à Saint-Etienne

Nous avons retenu le 16 novembre mais ce n'est pas possible car à cette date aura lieu le colloque national des espaces de réflexion éthique régionaux

Les automnales auront lieu le **jeudi 23 novembre** toute la journée

- Lieu ; amphithéâtre de Bellevue
- Thème : Médecine et spiritualité ou éthique et culture ou religion ou croyance à définir “l’Ethique du soin à l’épreuve des croyances” - “Soins et religion : l’éthique s’accommode-t-elle des croyances ?
- Intervenants
 - o Michel Faure nous propose « Les soins, entre savoir et croyance »

4. Saisi Terre d’éthique

Terre d’éthique a été saisi par le cadre de santé d’une Maison d’Accueil Spécialisé (MAS) pour donner un avis :
Patiente qui présente une chorée de Huntington et dont l’état se dégrade assez rapidement. Elle est cachectique. Elle présente des mouvements choréiques plus ou moins contrôlés. Elle a quelques troubles cognitifs mais est encore bien lucide et en état d’exprimer sa volonté. Elle chute très régulièrement et refuse la contention.

Que faire ou ne pas faire ?

5. Date de la prochaine rencontre

Prochaine rencontre jeudi 15 juin 2023 à 18h

Lieu : Ordre des médecins

8 rue de l’Artisanat, 42270 Saint-Priest en Jarez

Thèmes :

- 1) Préparation des automnales**
- 2) La place de la contention dans le soin pour les personnes présentant des pathologies neurologiques et pour les personnes âgées**